

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET, M. Jérôme JONFAL *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Bernard DESBIOLLES

Date d'affichage : 30 JUIN 2023

OBJET : AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 15 « ELECTRICITE – CFA/CFO – PROTECTION SOLAIRE » DU
MARCHE DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE CUVAT

AVENANT N° 1 RELATIF AU LOT 15

« ELECTRICITE - CFA/CFO - PROTECTION SOLAIRE »

DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE CUVAT

Vu le Code de la commande publique

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue entre la Communauté de communes et la Commune de CUVAT

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant que maître d'ouvrage unique pour son compte et celui de la Commune de Cuvat, a conclu des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du groupe scolaire de la Commune ainsi qu'à la création d'une cantine-garderie.

Il rappelle que le lot n°15 « *Electricité - CFA/CFO - Protection solaire* » a été attribué à l'entreprise GRANDCHAMPS Frères pour un montant hors taxes de 177 038,10 euros.

Monsieur le Président indique que cette modification porte sur l'ajout de postes de travail en fond de classe, de vidéophones et sur la modification d'éclairages dans l'extension du bâtiment comme dans l'existant.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant en plus-value pour un montant de 23 485,03 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant initial du lot de 13,27 %.

Il précise que cette somme sera imputée sur l'enveloppe de travaux intercommunale pour un montant de 22 247,18 € HT et communale pour un montant de 1 237,85 € HT.

Le projet d'avenant ci-dessus exposé et ses annexes sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot 15 « *Electricité - CFA/CFO - Protection solaire* » du marché de travaux de l'école de CUVAT pour un montant de 23 485,03 € HT

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESBIOLLES



Acte certifié exécutoire le :

30 JUIN 2023

Le Président
Xavier BEAUD





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**
AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Commune du Pays de Cruseilles
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BRAND
268, route du Suet
74350 CRUSEILLES
SIRET : 247 400 112 00063

B - Identification du titulaire du marché public

GRANDCHAMPS Frères
141, chemin des Grands Chavannoux
74520 VULBENS
SIRET : 788 038 297 00032

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine garderie sur la commune de CUVAT – LOT 15 – Electricité – CFA/CFO – Protection solaire

Réf : 2020 TRA 06

- Date de la notification du marché public : 25 janvier 2021
- Durée d'exécution du marché public : 18,5 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 177 038,10 euros
 - Montant TTC : 212 445,72 euros

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

SLOW

D - Objet de l'avenant n° 01

■ Modifications introduites par le présent avenant n° 01 :

- ⇒ Ajout de postes de travail en fond de classe, de vidéophones
- ⇒ Modifications d'éclairage
- ⇒ Travaux modificatifs extension
- ⇒ Travaux modificatifs existant

Répartition :

- Part CCPC : 22 247,18€ HT
- Part commune de Cuvat : 1 237,85€ HT

■ Incidence financière de l'avenant n° 01 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant N° 01 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 485,03 euros
- Montant TTC : 28 182,03 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 13,27 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 200 523,13 euros
- Montant TTC : 240 627,75 euros

SLOW

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A CRUSEILLES, le

Signature

Le Président,
Xavier BRAND



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)